

Demandes d'audience publique
Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Hydro-Québec

Bassin versant Saint-Maurice



Réaménagement hydroélectrique
Chute-Allard et Rapide-des-Cœurs

Haut-Saint-Maurice 6211-03-038

une division de Hydro-Québec

Montréal, le 18 août 2004

Richard Cacchione
Président d'HQ Équipement

20^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: **Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs**
Demande d'audience publique

Monsieur le ministre,

La présente fait suite à l'avis de recevabilité reçu le 4 août dernier, relativement au projet mentionné en titre et a pour objet de vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique avant le terme de la période d'information et de consultation publiques actuellement en cours, tel que le permet l'article 7 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*.

Le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs est prévu au Plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec. Il s'inscrit dans l'orientation visant à augmenter la capacité de production d'électricité et à poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique. Il est mis de l'avant par Hydro-Québec Production, en fonction notamment de la croissance du marché du Québec et des approvisionnements qui seront nécessaires au Québec à partir de 2008. Par ailleurs, à défaut de fournir l'électricité à Hydro-Québec Distribution, celle-ci pourra être exportée, en tout ou en partie selon les conditions du marché, en utilisant des infrastructures existantes d'interconnexions de transport.

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement

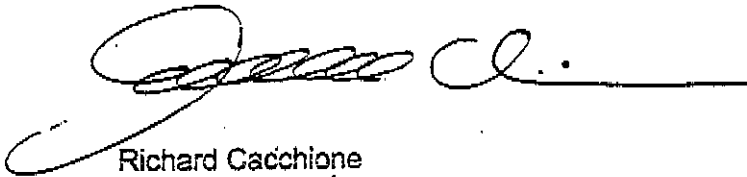
Page 2

Ce projet est soumis à un échéancier très serré afin de permettre à Hydro-Québec de disposer de la production additionnelle des centrales dès l'hiver 2007-2008. Cet échéancier est d'ailleurs joint à la présente.

Dans ce contexte, Hydro-Québec vous demande de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique le plus tôt possible après le délai minimal de 30 jours qui doit s'écouler entre le premier jour où le dossier a été mis à la disposition du public pour fins de consultation et le début de l'audience.

De plus, cette demande d'audience est une occasion pour Hydro-Québec de maintenir, tout au long du processus d'autorisation, le climat de transparence et de partenariat créé avec la population régionale dans le cadre des Tables d'information et d'échanges, mises sur pied afin de réaliser l'avant-projet.

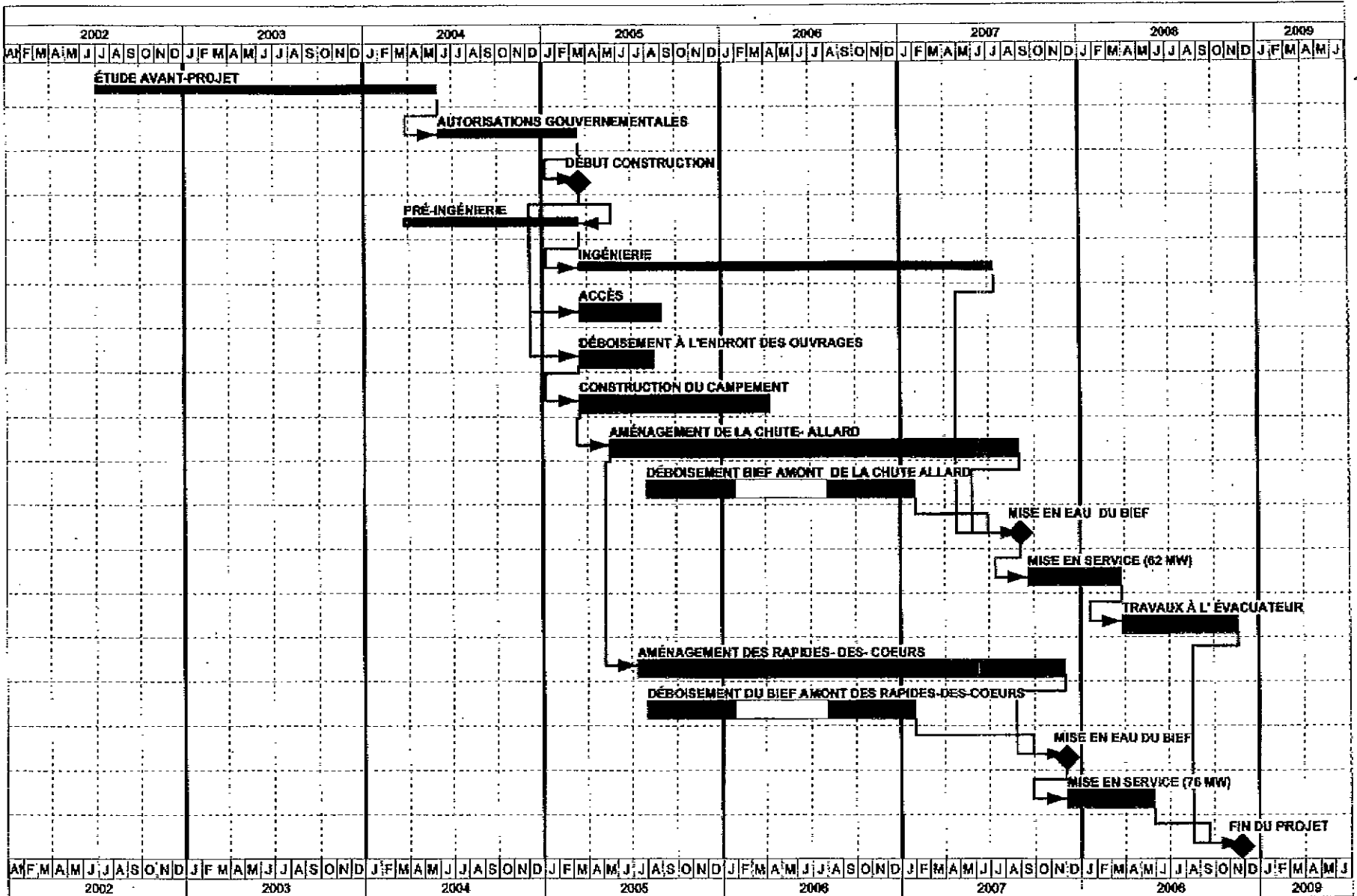
Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



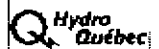
Richard Cacchione
Président d'HQ Équipement

p.j. Échéancier

c.c. Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques, MRNFP
Louis Roy, sous-ministre adjoint à la Direction générale des évaluations environnementales et de la coordination, MENV
André Caillé, président-directeur général, Hydro-Québec
Thierry Vandal, président, Hydro-Québec Production
Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive - Affaires corporatives et secrétaire générale, Hydro-Québec



**AMÉNAGEMENTS RAPIDES-DES-COEURS & CHÛTE-ALLARD
PROGRAMME DIRECTEUR SOMMAIRE**



206**CR3**Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

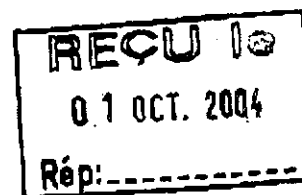
Haut-Saint-Maurice

6211-03-038



Trois-Rivières, le 30 septembre 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement du Québec
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques dans le cadre du projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Monsieur,

Bassin Versant Saint-Maurice est un organisme à but non lucratif dont la mission est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'EAU du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'EAU.

Le plan directeur de l'EAU de la rivière Saint-Maurice (PDE) est l'outil qui guide les actions de notre organisme conformément à sa mission. Cette dernière requiert une action concertée entre les différents usagers et tient compte des aspects social, économique et environnemental qui composent le milieu. C'est dans cette optique que Bassin Versant Saint-Maurice demande au Ministre de l'Environnement des audiences publiques sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

Tous les acteurs et usagers de l'EAU doivent pouvoir émettre leur opinion et se faire entendre sur ce projet d'envergure.

Tous les éléments sociaux, économiques et environnementaux préoccupants qui seront mis en reliefs par la population lors des audiences publiques sur ce projet, doivent être pris en compte dans les recommandations formulées ultérieurement par le BAPE.

Mais surtout, le suivi et l'amélioration de la qualité de l'EAU de la rivière Saint-Maurice doivent être les éléments déterminants à prendre en considération dans l'optique de la réalisation du projet d'aménagements hydroélectriques.

Les acteurs et usagers de l'EAU du bassin versant de la rivière Saint-Maurice sont issus de tous les milieux : la population en général, les citoyens et les groupes de citoyens, les organismes environnementaux, les industriels, les organismes communautaires, les municipalités, les MRC, Hydro-Québec, les associations de toutes sortes ainsi que les différents ministères du gouvernement du Québec. Actuellement, Bassin Versant Saint-Maurice compte à son actif une trentaine d'organisations membres qui travaillent tous à

1182, Terrasse Turcotte
Trois-Rivières (Qué) G9A 5C6
Téléphone : 819-375-8699
Télécopieur : 819-375-8855
Courriel : hvsm@cgocable.ca
Internet : www.bvsm.ca



améliorer et protéger la qualité de notre EAU. Ces usagers se répartissent sur l'ensemble du bassin versant, dont la superficie équivaut à plus de 43 000 km² du réservoir Gouin jusqu'à son embouchure à Trois-Rivières.

Notre plan directeur de l'EAU a été élaboré à partir des outils de planification des organismes et ministères impliqués dans l'aménagement du territoire et des ressources, d'un inventaire et d'une analyse du paysage de la vallée de la rivière Saint-Maurice, ainsi qu'à partir d'une série de rencontres avec les intervenants du milieu et de consultations auprès du public. Il donne les portraits du territoire, des activités, de l'EAU et des écosystèmes, mène à l'établissement de diagnostics sectoriels et présente un plan d'action. Quatre grandes orientations en ressortent : suivi et amélioration de la qualité de l'EAU, conservation et restauration des écosystèmes, protection et mise en valeur du paysage, de même que valorisation à des fins récréotouristiques.

Conséquemment, le BAPE doit tenir des audiences publiques sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs afin de respecter le principe du développement durable et de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'EAU du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'EAU.

L'EAU : élément essentiel de la vie...

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RACHID RACINE
Monsieur René Goyette
Président de Bassin Versant Saint-Maurice